

LVM/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATION

DECRET N°62 - 180 /PR/MJL.-  
\*\*\*\*\*

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
19 AVRIL 1962  
RIVÉE 559 /SGG.

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le dossier du recours en grâce présenté par le nommé ADAMBANON Bogninou ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :  
\*\*\*\*\*

ARTICLE 1.- Le recours en grâce présenté par le nommé ADAMBANON Bogninou, condamné le 10 février 1961 par la Cour d'appel de Cotonou à 4 mois de prison pour violences et voies de fait, est admis et remise de sa peine lui est faite.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié à l'intéressé par les soins du Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou./-

Porto-Novo, le 19 AVRIL 1962

Signé : H. M A G A.-

Pour ampliation :

Pour le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice et de la  
Législation et par délégation  
Le Directeur de Cabinet,

AMPLIATIONS :

Président de la République 5  
MJL..... 2  
Procureur général..... 1  
Procureur de la République 1  
Intéressé..... 1  
JORD..... 1

J. CLAVEAU.-